

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.
Convocation transmise le 2 juin 2025

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal		X
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique	X		FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier		X	LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique		X	LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain	X		Jean-Pierre LECROM		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 19
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 18

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques COCHY

DÉLIBÉRATION N°2025-17

OBJET : MODIFICATION DE L'INDEMNISATION DU CONGÉ MALADIE ORDINAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu L'article 189 de la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025,

Le Président informe l'assemblée :

L'article 189 de la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 modifie la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire à compter du 01.03.2025. L'indemnisation du congé de maladie ordinaire est abaissée de 100% à 90%, pour les premiers mois de sa durée.

En application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat (qui prévoit que le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire –article 1er du décret n°2010-997 du 26 août 2010), il n'est plus possible de maintenir un régime plus favorable à compter du 01.03.2025.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la modification du RIFSEEP en lien avec la modification de l'indemnisation du congé maladie ordinaire (CMO).

Après discussion, l'assemblée décide :

- d'approuver la modification du RIFSEEP en lien avec la modification de l'indemnisation du congé maladie ordinaire (CMO).

Ainsi, les mentions figurant dans :

- le **règlement de service** (article 9 - page 10)
« En maladie ordinaire, les agents titulaires et stagiaires perçoivent la totalité de leur salaire pour un ou plusieurs arrêts n'excédant pas 90 jours sur une période de 12 mois », devient caduque.
- le **règlement RIFSEEP** (chapitre modulations individuelles - page 5) :
« L'IFSE et le CIA seront maintenus en cas de congé annuel, de maladie ordinaire, de longue durée, en cas d'accident du travail, de congé de maternité, d'adoption, de paternité », devient ainsi caduque.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

18 voies pour
0 voies contre
0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Président,
Éric PROVOST

